

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 novembre 2025**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 17/11/2025

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents début de séance: 19

Nombre de votant : 19

Nombre d'absents excusés : 4

Sommaire des questions traitées :

Ordre du jour

- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent**
- **Budget 2026**
- **Modification du règlement intérieur du lycée**
- **Renouvellement du contrat sud recyclage**
- **Tarifs de vente électroménager**
- **Modification des horaires du lycée**
- **DBM Vote**
- **Questions diverses**

Le Président

Laurent Thieffaine

Le Secrétaire de séance

Ollivier SERRES

Présences au conseil

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme LEONARD-SAUNIER Carole	X						
	Secrétaire générale	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M GOMEZ DE MERCADO Laurent	X						
	DDFPT	M Arnaud CHAMBON	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein			X	M CANAYER Patrice			
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina		X		Mme THOMAS Sylvie			
	Commune siège	M. JOUVE Régis			X				
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard		X					
Personnalité qualifiée									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M Jérôme LENOBLE	X			Mme Julie RAYMOND			
		Mme Albine BENOIT			X	Mme Christine CARLES			
		M Thierry MICHEL	X			Mme Nathalie GINIES			
		Mme Karine HAMEL	X						
		Mme Aude BARDY			X	Mme Nathalie HOUY	X		
		M Franck BARBOZA	X			M Stéphane POLESE			
		M Thibault VIGIER	X			Mme Anouk BERQUIN			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M Ollivier SERRES	X			Mme Emmanuelle JOURNET			
		Mme Céline FRAMBOURG	X			Mme Christel DONAT			
		M Cyrille HASTOY			X	Mme Fannie DUCHIER			
		M Daniel SASTRE	X			Mme Mathilde TAS-TEVIN			
		Mme Carine LOJACONO	X			M Loris LHERMITTE			
	Elèves	M Mathieu PIERI	X			M Hugo VOYES			
		Mme Adèle MAZZAROL	X						
		M Mathis DEMONTERO	X						
		Mme Kaena VUILLAUME		X					
		M Gabriel CHEVALIER	X						
Total			19						
Invités	Mme Laurence MOREL	Proviseure adjointe	X						

Introduction

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h00.

Mr Bourgi, représentant de la région, est excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur SERRES

Avant de dérouler l'ordre du jour et en préliminaire, Monsieur le Proviseur informe l'ensemble des participants que suite à la décision prise au CA précédent concernant la déconnexion à la restauration ainsi que celle qu'il a pris concernant les horaires d'ouverture de la MDL, une pétition a été lancée par des élèves.

Il précise qu'il a expliqué ces 2 points lors du CVL, et qu'une réunion avec les délégués des élèves se tiendra le 1^{er} décembre et que par la suite il recevra une délégation de pétitionnaires.

Concernant les horaires d'ouverture de la MDL. Celle-ci est dorénavant fermée pendant la récréation du matin et celle de l'après-midi pour des raisons de sur-fréquentation pouvant entraîner des problèmes de sécurité pour les biens mais aussi les personnes.

Concernant la déconnexion durant le temps du repas. Les réactions sont partagées aussi bien de la part des élèves que des parents. Il est indiqué que certaines ont été assez virulentes.

Pour une modification des horaires de cours. Il informe le conseil qu'une modification des horaires du lycée sera proposée lors d'un prochain conseil. En effet, lors d'un conseil pédagogique les enseignants souhaiteraient que le dernier créneau du vendredi (16h50-17h50) soit supprimé en argumentant du fait que celui-ci n'est pas forcément propice aux apprentissages. Les ateliers du mardi soir viendraient en lieu et place du vendredi (sur ce même créneau) pour des raisons de concentration des élèves. Il est opposé d'une part que la concentration ne serait pas forcément meilleure et que d'autre part la fréquentation risquerait d'être bien moindre. M le proviseur rappelle que ce créneau en classe entière ne concerne cette année que très peu de classes.

Le CVL a été interrogé à ce sujet. Il a émis le vœu que les cours commencent à 8h15 et non 8h00. Le proviseur précise que ce début de journée plus tardif entraînerait une sortie plus tardive. Les élèves préfèrent ne pas bouger les horaires et garder le mardi comme jour des ateliers.

1/ Approbation du procès-verbal du CA du 04 novembre 2025

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du précédent CA est soumis au vote.

Vote : Adoption à l'unanimité des 19 votants.

2/ Budget 2026

Monsieur le Proviseur nous présente le budget pour l'année prochaine. Il note une augmentation du nombre des élèves, mais rappelle qu'une baisse est à prévoir du fait du départ des élèves des sections CIEL sur le nouveau lycée de Cournonterral.

La dotation de fonctionnement allouée par la Région connaît une diminution de 7,35 %. Cette diminution peut s'entendre du fait de la situation budgétaire de la région mais aussi du fait du montant du fond de roulement disponible qui est important. Il est à noter que le lycée depuis l'année dernière accueille une section de BTS MAV qui est une section coûteuse. L'ouverture de la MDL entraîne aussi des frais supplémentaires.

Le budget se décompose en 3 services généraux : les activités pédagogiques, la vie de l'élève et administration et logistique, et d'un service annexe d'hébergement et de restauration.

Les activités pédagogiques.

Les crédits ouverts connaissent une baisse de 7,35 % partout là où c'est possible. Les activités d'EPS sont très consommatrices de ce budget. Cela s'explique par les locations des locaux sportifs qui ne sont pas disponibles sur l'établissement (gymnase) et les transports vers les piscines et pour les activités de course d'orientation.

Par contre, afin de pallier la baisse significative constatée à la rentrée 2025 des crédits « pass culture » M le proviseur a tenu à doubler les crédits alloués par le lycée aux projets pédagogiques. Cette ligne passe donc de 10 000€ à 20 000€ pour l'année 2026.

Un enseignant s'interroge sur le fait que le coût de la nouvelle section de BTS soit bien pris en compte dans l'allocation donnée au CDI. Le proviseur répond qu'il n'y a pas de lien entre cette section et les crédits du CDI.

De façon plus générale, sur proposition du chef d'établissement, les crédits ouverts sont de 282 367,35€ alors que les prévisions de recettes sont de 240 271,43€ soit un déficit de **42 095,92€**. celui-ci entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement.

La vie de l'élève.

Comme les activités pédagogiques, cette section connaît une diminution de 7,35 % pour les crédits alloués à l'infirmerie. Les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes sont à l'équilibre à hauteur de 24 482,40€, compte tenu des crédits ouverts pour les aides sociales à destination des élèves.

Administration et logistique.

Cette section connaît une réduction équivalente à 7,35% des ouvertures de crédits. Certains postes de dépenses ont un coût incompressible. Les crédits ouverts relatifs aux assurances, aux abonnements et aux produits d'entretien ne peuvent être diminués. Les recettes prévisionnelles sont de 274 590,21€, l'ouverture de crédit demandée est de 282 780,49€ soit un différentiel de 8190,28 qui correspond uniquement aux opérations d'amortissement des immobilisations non neutralisées.

A noter une baisse apparente des coûts de viabilisation mais qui correspondent en réalité au choix de la région de faire peser une charge plus importante de ces dépenses sur le SRH (cf clés de répartition).

Service Restauration Hébergement

De façon générale, le conseil d'administration est informé que les recettes sont en hausse par rapport au budget N-1, compte tenu d'une évolution constante du nombre de repas servis et de la hausse du prix du repas des élèves à 4,60€ décidée par la région Occitanie.

Sur proposition du chef d'établissement le budget 2026 s'entend comme tel : ouverture de crédit pour un montant de 605 763,08 € pour une prévision de recettes de 587 184€, soit un déséquilibre de 18 579,08€. Celui-ci sera prélevé sur le fonds de roulement.

Ce déséquilibre a plusieurs origines. Tout d'abord les clés de répartition ont été modifiées à l'initiative de la région pour les fluides passant à 30 % pour le gaz et l'électricité et 60 % pour l'eau, ainsi que celle du contrat P2 (40000€ annuel) pris en charge désormais à 30% par le SRH. En outre, la collectivité a également décidé que les reversements du lycée à la Région (23% au global) concernerait désormais l'ensemble des recettes et plus seulement les recettes issues des familles. Ces décisions ont pour conséquence d'augmenter le montant des charges communes du service et des reversements.

Compte tenu du montant global des charges communes et des reversements, le crédit nourriture serait donc de seulement de 2,54€ par rationnaire. Le lycée depuis plusieurs années rejoint cette année par la région souhaite que celui-ci soit à 2,70€ afin de proposer des repas de qualité, en respectant les obligations liées à la loi Egalim et aux préconisations fortes de la région pour l'achat de produits bio et locaux. Ce crédit nourriture cible entraîne donc un prélèvement de 18 619,08€ sur le fonds de roulement.

Concernant le service de l'hébergement, les parents d'élèves s'interrogent sur l'internat sur le nouveau lycée de Cournonterral. Le chef d'établissement répond que celui-ci pourra accueillir 50 élèves. Suite à un sondage, il s'avère que 41 élèves se sont déjà positionnés.

Au global le budget est donc proposé au vote avec un prélèvement sur fonds de roulement de 60715€

Le budget 2026 est mis au vote et adopté à l'unanimité des 19 votants.

3/ Modifications du règlement intérieur du lycée

M le proviseur propose deux modifications du règlement intérieur du lycée :

- Les retards seront directement gérés par les enseignants. En effet, l'élève ne devra plus passer par la vie scolaire pour justifier de son retard dans un premier temps, mais se rendra directement en classe. L'enseignant pourra alors accepter, ou refuser l'élève en classe. Il annotera Pronote. L'élève devra à la fin du cours aller à la vie scolaire afin de justifier son retard ou de son absence. La vie scolaire restera responsable de la vérification de la justification des élèves.
- La carte région étant obligatoire pour rentrer dans l'établissement. Sa non présentation entraînera automatiquement une heure de colle. Ce rajout vise simplement à rendre officiel une pratique qui existe déjà et dont les élèves avaient déjà connaissance.

Les parents évoquent les difficultés liées au transport pour certains élèves utilisant les transports en commun. En effet, certains d'entre eux ont des temps de trajet supérieurs à 1h30 et doivent prendre le premier bus pour ne pas être en retard. Les parents demandent que les enseignants soient indulgents notamment pour la première heure de la journée, c'est à dire 8h00. Il est répondu que cela est laissé à leur libre appréciation des enseignants.

Les modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité des 19 votants

4/ Renouvellement du contrat Sud recyclage

L'établissement doit renouveler le contrat qui le lie avec l'entreprise Sud recyclage pour la location de bennes afin de récupérer des cartons et l'ensemble des déchets industriels banals.

Le renouvellement du contrat SUD RECYCLAGE est approuvé à l'unanimité des 19 votants.

5/ D.B.M POUR VOTE

Les objets confectionnés par les sections professionnelles ont entraîné des recettes supplémentaires. L'agent comptable propose que celles-ci soient attribuées aux sections professionnelles.

Les DBM ainsi présentées sont approuvées à l'unanimité des 19 votants.

6/ Vente électroménager

La formation TSEC (contrat de professionnalisation avec un partenariat avec DARTY) n'est plus active sur le lycée depuis le mois d'octobre 2025.

De l'électroménager était utilisé pour les activités pédagogiques de cette section. Il est donc proposé de revendre à l'ensemble des personnels de l'établissement (personnels de l'Éducation nationale et personnels de la région) ces matériels neufs pour 50 % de leur valeur commerciale. Le chef d'établissement stipule qu'ils ne bénéficient plus de la garantie commerciale.

La proposition de vente d'électroménager est approuvée à l'unanimité des 19 votants

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, Monsieur le proviseur lève la séance à 19h00.